

Renforcement de la pratique de l'écriture en histoire ancienne MA, 2C (module MA-ASA-3010).

Consignes

Il s'agit d'un travail écrit (8-10 pages), individuel, noté. Le travail consiste à transposer à l'écrit un exposé (séminaire) **oral** :

- que vous avez **déjà réalisé** et qui a été **validé**.
- portant en principe sur un séminaire oral que vous avez réalisé durant le Master (MA-ASA-10 Enseignement interdisciplinaire, ou MA-ASA 3010-Histoire grecque et romaine). Exceptionnellement, et après discussion avec un·e enseignant·e de la discipline, vous pourriez transposer à l'écrit un exposé oral réalisé durant votre BA en Histoire ancienne.

ATTENTION : Il n'est pas possible de rattacher le travail « Renforcement de la pratique de l'écriture en histoire ancienne » à l'Introduction à l'épigraphie latine ou à l'Introduction à la numismatique antique.

Lors de votre inscription sur MyUNIL à « Renforcement de la pratique de l'écriture en histoire ancienne » vous devrez choisir un enseignant responsable.

Merci d'envoyer immédiatement un mail à l'enseignant choisi en lui indiquant que vous l'avez choisi et en donnant le titre du séminaire sur lequel vous allez faire votre travail.

Modalités de validation de « Renforcement de la pratique de l'écriture »

Le travail écrit rendu correspond à une 1^{ère} tentative.

L'enseignant·e corrige le travail, **le note**, enregistre l'évaluation dans le dossier My UNIL de l'étudiant·e, puis rend le travail corrigé à l'étudiant en lui communiquant le résultat de l'évaluation.

- ⇒ **Si le travail est validé, l'étudiant·e prend connaissance des corrections mais ne renvoie pas une version corrigée à l'enseignant·e.**
- Si le travail n'est pas validé, l'étudiant·e refait le travail sur la base des corrections indiquées (= 2^e tentative). Cette 2^e tentative peut être refaite immédiatement mais le résultat ne sera enregistré dans le dossier My UNIL qu'au semestre suivant (voir plus bas).

Lorsqu'un travail est présenté en 2^e tentative, l'enseignant corrige le travail :

- Si le travail est satisfaisant, la validation est accordée.
- Si le travail n'est pas satisfaisant, la validation est refusée. L'étudiant est en échec définitif pour cet enseignement. Cet échec entre dans le calcul des crédits de tolérance de l'étudiant, dans la discipline concernée.

ATTENTION : il n'est pas possible d'enregistrer durant la même session (janvier, juin, septembre) le résultat de la 1^{ère} tentative et le résultat de la 2^e tentative. Par conséquent, un échec en 1^{ère} tentative à un travail implique d'attendre la session suivante pour faire enregistrer le résultat de la 2^e tentative et, le cas échéant, de faire jouer les crédits de tolérance.